

EMPRUNTS PUBLICS A KARYSTOS

L. MIGEOTTE

DANS LE VOLUME 16 (1962) de *Phoenix*, W. P. Wallace a repris et expliqué une inscription de Karystos en Eubée. Il s'agit d'un texte mutilé et difficile, qui rapporte des remboursements de la cité à plusieurs de ses créanciers. Etant moi-même occupé actuellement à rassembler tous les textes relatifs aux emprunts publics des cités grecques, pour en faire l'édition critique et l'étude,¹ je me suis à mon tour intéressé au texte de Karystos.

C'est une stèle de marbre brisée en haut et à droite, trouvée à Palaiochora, dans une propriété particulière. Elle fut publiée d'abord par G. A. Papabasileiou, *ArchEph* 1905.1-14, no. 1, avec un commentaire, puis, d'après l'estampage de Papabasileiou, par E. Ziebarth, *IG* 12.9.7, enfin, après une révision de la pierre, par W. P. Wallace, "Loans to Karystos about 370 B.C.," *Phoenix* 16 (1962) 15-28 avec une traduction, un commentaire et une bonne photographie.

Chacun de ces trois savants s'est efforcé de comprendre et d'expliquer l'ensemble du texte. G. A. Papabasileiou, dans un commentaire assez développé, a bien établi certains points, mais s'est aussi égaré sur d'autres, notamment à cause de lectures erronées de plusieurs chiffres. E. Ziebarth, pour sa part, a surestimé la longueur de certaines lignes, ce qui l'a conduit à des calculs sans fondement. W. P. Wallace enfin, par un travail minutieux, a définitivement assuré la longueur des lignes et bien expliqué l'économie générale du texte. Malgré cela, il subsiste encore de nombreux points obscurs, car il manque au texte non seulement toute la partie droite (environ le tiers de sa largeur), mais aussi le début (de longueur indéterminée). Comme le document, à cause de sa nature même, ne se laisse pas restituer en toute sécurité, l'on peut être tenté de le reconstituer avec plus ou moins d'ingéniosité. Mais on risque alors de s'égarer dans un jeu sans fin d'hypothèses. Pour ma part, je préfère ne m'avancer sur ce terrain qu'avec la plus grande prudence. Dans les lignes qui suivent, je m'efforcerai de bien distinguer ce qui peut être tenu pour assuré de ce qui l'est moins ou pas du tout.

Voici d'abord le texte, tel que je l'établis:

¹Voir L. Robert, *Opera Minora* 4.204, n. 1; 340; 357. Je remercie L. Robert d'avoir bien voulu lire cet article avant sa publication. Je remercie également P. S. Derow, "Associate Editor" de *Phoenix*, et M. B. Wallace, du University College à Toronto, qui ont lu mon manuscrit et m'ont fait plusieurs remarques utiles.

- ΟΙΕΙ-----
 ... ΦXXXΗΓΓΓΓΓ: σταθμ[ὸς τούτων]-----
 [Θ... NO -----][Κεφα]-
- 4 λή: ΤΤTXΗΓΓΓΓΓ: παντὸς [δὲ τὸ ἀργυρίο?]-
 κεφαλή: ^v ΔXXXXXΗΓΓΓΓΓ. "Αρχο[ντος Ἀρχεστράτο τοῦσδε δ]
 τόκος ἀπέδοθη ἐς Θήβας καὶ Ἰστιαιν· Βοληκράτης ? Καλ]-
 λίππω Θηβαίωι: ΗΓ?: Θεύρων Εύβ[ολίωνι Θηβαίωι: ΗΓ?:]
- 8 Θεοςοιδαι: Θηβαίωι: ΗΓΓΓΠΠ?: [Πρόφαντος? Ἀσωποδώρωι?]
 Θηβαίωι: ΗΓΓΓΓ: 'Αντίμαχος Φιλοκ[ράτει Ἰστιαιεῖ: ΧΓ?: Τιμο?] -
 κράτης: Φιλοκράτει Ἰστιαιεῖ: ΗΓΠΠ?: Φερενίκωι? Θηβαίωι]
 ἐπόγδοον: ΗΓΓΓΓ: Τιμοσθένης Φι[λοκράτει Ἰστιαιεῖ: == == ?: κε]-
- 12 φαλή: XXXΗΓΓΓΓ: Τοῖσδε τόκον ἀπέ[δοσαν ἄρχοντος Ἀρχεστ]-
 ράτο ταμίαι κατὰ Θεύρωνα ἀπὸ τῆς π[ροσόδο ήν παρέλα]-
 βον παρὰ ταμίῶν τῶν κατὰ Θράσυν: Πρ[όφαντος Εύβολίωνι]
 Θηβαίωι: Η?: 'Ασωποδώρωι Θηβαίωι: == |||ΟΟ: 'Αντίμαχος?]
- 16 Εύβολίωνι: Θηβαίωι: Η?: 'Ασωποδώρωι [Θηβαίωι: == |||ΟΟ:]
 Βοληκράτης: Εύβολίωνι Θηβαίωι: Η?: 'Ασω[ποδώρωι Θηβαίωι: == -]
 |||ΟΟ: Θεύρων Εύβολίωνι Θηβαίωι: Η?: 'Α[σωποδώρωι Θηβαί]-
 ωι: == - |||ΟΟ: Τιμοκράτης: Εύβολίωνι Θη[βαίωι: Η?: 'Ασωποδώ]-
- 20 ρωι Θηβαίωι: == |||ΟΟ: κεφαλή: Η v. Τοῦσδ[ε τόκον οὐκ ἀπέδοσα]-
 ν ἐς Θέβας Καρύστιοι ἄρχοντος Ἀρχεστρ[άτο Καλλίππωι?: Χ?:]
 [Άρ[ω]π[οδώρωι: Η?:]]: Φερενίκωι: ΗΓΓΓΓ == == [ἐπόγδοον?: Εύβολίω]-
 νι: ΗΓΓΓΓ: κεφα: XXΗΓΓΓΓ == == : τοῦτο τὸ Ε-----
- 24 ΗΤΟΝ καὶ ἔστι αὐτοῖς ἐν τῷ κεφαλαίω ὁ γέγρ[απται. Δανεισταί·]
 Εύβολίων, Θεοςοιδας, Κάλλιππος, 'Ασω[πόδωρος, Φερένικο]-
 σ, Φιλοκράτης· τούτοις ἀποδέδοται ὁ τόκο[ος ὃς ὡφείλετο Ἀρχε]-
 στράτο ἄρχοντος καὶ ὃς ἔξελείφθη Κλεομ[έδοντος? ἄρχοντος·]
- 28 ἐκγμηνοταμίαι δὲ ἀπέδοσαν οἱ κατὰ Βο[ληκράτην ταῦτα καὶ]
 παρέδοσαν Βοληκράτης, Θεύρων, 'Αν[τίμαχος, Τιμοκράτης,]
 Τιμοσθένης, Πρόφαντος, ταμίαις Ευκλέγω[νι], ---, ---,
 Εύκριτωι, Χατρεδήμωι, Νικοξένωι, Τιμηκ ---, ---,
- 32 Μενεκράτει, Τιμάνθει, Εύγενεῖ, Κτήσιδι τῆς π[ροσόδο ήν παρέ]-
 λαβον παρὰ ταμίῶν τῶν κατ' Ἀριστομέγ[ην τὰ περιόντα?].
 Κεφαλή: ΗΓΓΓΓ == Γ|ΟΟΟ vac.

NOTES CRITIQUES

L. 1: lect. Wal.; rien autres éd.; la photo permet de distinguer le bas des lettres.—L. 2: lect. et rest. Wal.; XXXX^Γ_τΓΓΓΓ: σταθ[μὸν]. Pap. et Zie.; mais le premier chiffre n'est certainement pas X, la photo laisse voir un *pi* effacé à son coin supérieur gauche, avec à l'intérieur les traces d'un petit X ($\overline{\Gamma} = 5,000$ drachmes) ou à la rigueur d'un petit T ($\overline{\Gamma} = 5$ talents); peut-être aussi ces traces ne sont-elles qu'une éraflure de la pierre, mais alors le même signe *pi* aurait deux sens, 5 talents et 5 drachmes (cf. Wal.). Les trois points superposés, après la somme, se retrouvent comme ponctuation à divers endroits du texte, mais de manière irrégulière.—L. 3: martelée; premières lettres lues par Wal. seulement; à la fin, rest. Pap.—L. 4: [*τοῦ ἀργυρίου* ou *[τοῦ περιόντος]*] suggéré par Pap.; *παντός* [$\delta\acute{e}\tau\hat{o}$ *ἀργυρίο δανεισθέντος*] Wal.; mais cf. le commentaire; après *παντός*, Zie. écrit trois points superposés, mais on ne voit rien de tel sur la photo.—L. 5: premier chiffre (10 talents) lu comme un simple *delta* par Pap. et Zie., mais la photo de Wal. semble confirmer la présence du petit trait inférieur; Pap. le traduisait par "10,000 drachmes," mais il ne fait pas de doute qu'il signifie "10 talents" (cf. B. Keil, note à Ziebarth, *ad loc.* et M. N. Tod, *BSA* 18 [1911–12] 113). Ensuite rest. Pap.: cf. les lignes 12–13, 20–21, 26–27, et le commentaire.

Les lignes 6–12 donnent une première liste de remboursements, qui se termine par un total; celui-ci, dont la lecture est certaine, permet de suppléer avec vraisemblance, mais sans certitude, les sommes manquantes; pour ces dernières, Wal. a proposé des restitutions très vraisemblables, en tenant scrupuleusement compte de la longueur des lacunes; sur mes propres restitutions, cf. le commentaire. Les noms des six trésoriers alors en exercice sont connus aussi par les lignes 14–19 et 29–30, qui permettent toutes les restitutions souhaitables; cependant, l'ordre dans lequel ils apparaissent ici n'est pas sûr; je suis les restitutions de Wal., avec les doutes qui s'imposent. Quant aux noms des six créanciers, ils sont connus aussi par les lignes 14–20 et 24–26, qui permettent les restitutions. Sur tout cela, cf. le commentaire.—L. 6: *Ισ[τιαιαν]*: Τιμοκράτης Καλλίπτων Pap.—L. 7: Εὐβ[ολίων] Θηβαῖοι: ΓΓΓΓΘ Θράσους Pap.; Εὐβ[ολίων] Θηβαῖοι: ΓΓΓΓ: *[quaestor]* Zie.; mais il n'y a pas de place à la fin pour un nouveau trésorier; Εὐβ[ολίων] Θηβαῖοι: Γ=ΞΓ: Wal.; sur ma restitution, cf. le commentaire;—L. 8: [*Ἀριστοτούντης* Εὐβολίων] Pap., mais Aristoménès, qu'on trouve à la ligne 33, n'a probablement rien à voir avec ce groupe-ci de trésoriers: cf. le commentaire; [*quaestor* Καλλίπτων Θηβαῖοι: ΓΓ: *[quaestor* Εὐβολίων] Zie., mais c'est trop long; [*Πρόφαντος?*—*creditor-*] Wal.; sur ma restitution du créancier, cf. le commentaire.—L. 9: Φιλο[κράτει] *'Ιστιαιεῖ:* ΓΓ: Μενε- ou Τιμο- ou Βολη-[κράτης] Pap., mais seules les deux dernières possibilités sont plausibles, Ménékratès (cf. la ligne 32) faisant probablement partie d'un autre groupe de trésoriers; Φιλο[κράτει] *'Ιστιαιεῖ:* ΓΓΓ: *[quaestor* Θεοξοτίδαι Θηβαῖοι: ΓΓΓΓΓΓ:] Zie., beaucoup trop long; Φιλο-κ[ράτει] *'Ιστιαιεῖ:* X; Τιμο-? Wal.; du K pointé, la photo laisse peut-être apercevoir la hache verticale; sur ma restitution, cf. le commentaire—L. 10: ΓΓ: Μ[ενεκράτης Κλεοδήμωι?] Pap. mais cf. la ligne précédente pour Ménékratès; quant à Kléodémos, que Pap. croyait lire à la ligne 27, voir plus loin, *ad loc.*; ΓΓ: *[quaestor* Καλλίπτων Θηβαῖοι: ΓΓ: *[quaestor]* Zie., ce qui est à la fois trop long et non conforme à sa propre copie en majuscules, où l'on trouve ΓΓΓ, lecture confirmée par la photo de Wal.; ΓΓΓ: —*creditor*—Θηβαῖοι] Wal.; la restitution Θηβαῖοι s'impose parce que le créancier ici désigné s'intercale entre deux mentions de Philokratès d'Histiée.—L. 11: Φι[λοκράτει] *'Ιστιαιεῖ:* ΓΓ: κε|[φαλή] Pap.; Φι[λοκράτει] *'Ιστιαιεῖ:* ΓΓΓ: *quaestor* Θεοξοτίδαι Θηβαῖοι: ΓΓΓΓΓΓ: κε|[φαλή] Zie., beaucoup trop long; Φιλ[οκράτει] *'Ιστιαιεῖ:* X; κε|[φαλή] Wal.; du *lambda* pointé, je ne vois aucune trace sur la photo; pour la somme restituée, cf. le commentaire.—L. 12: rest. Pap.; Zie. ajoute Καρύστοι après le verbe.

Lignes 12–20: deuxième liste de remboursements, qui se laisse reconstituer en toute sécurité, car il s'agit chaque fois de versements égaux aux deux mêmes créanciers, effectués successivement par les divers trésoriers; cf. le commentaire. Les divergences entre les trois éditeurs sont ici beaucoup moins graves.—L. 14: lect. et rest. Wal.: la photo montre la hache verticale et le départ de la boucle du *rho* pointé; πε[ριὸν (τοσοῦτον) Θράσυς Εὐβολίων] Pap.; πε[---quaestor Εὐβολίων] Zie.—L. 15: rest. Pap., sauf le dernier nom, où il écrit Μενεκάρης (mais cf. la note de la ligne 9); [quaestor] Zie.—L. 17, premier chiffre: Π Pap.; Π Zie. et Wal., ce qui est conforme à la cohérence du passage et confirmé par la photo.—L. 20, dernier chiffre (total): Π Pap.; Π Zie. et Wal.: la photo est très claire.

Lignes 20–23: troisième liste, plus difficile à interpréter et à reconstituer. Je suis en gros les restitutions de Wal., qui me paraît avoir bien compris le passage, mais en y ajoutant quelques points d'interrogation; cf. le commentaire.—L. 20: rest. Zie. (qui la doit à B. Keil) et Wal.: Pap. ne met pas de négation, mais celle-ci paraît bien nécessaire à la longueur de la lacune, d'autant plus que le N final du verbe a été rejeté au début de la ligne suivante, et au sens du passage.—L. 21, après le nom de l'archonte [: Τιμοσθένης] Pap., mais le nom d'un trésorier ne paraît pas de mise ici; rien Zie.; parmi les noms des créanciers disponibles, celui de Kallippos convient à la longueur de la lacune, de même que le chiffre qui suit: en outre, celui-ci doit entrer en combinaison avec les autres chiffres, en fonction du total de la ligne 23 (Wal.); tout cela demeure hypothétique.—L. 22: début martelé (cf. le commentaire); AE.N. Η Pap.; [-X] Η Zie.; je suis, avec réserve, la lecture et la restitution de Wal.; sur la photo, le premier Α est assez visible, puis la barre supérieure du *sigma*, enfin la hache verticale du *pi*, ce qui rend fort vraisemblable la restitution du nom; la restitution du chiffre est plus hypothétique. Après la deuxième somme, [: Θεύρων Εὐβολίων] νι Pap.; [: ---Εὐβολίω?] νι Zie.; [: ἐπτύγδοον Εὐβολίων] νι Wal. faisant porter la mention du "huitième" sur le nom suivant, alors qu'elle se rapporte plus vraisemblablement au chiffre qui précède; cf. les lignes 10–11 et le commentaire.

Lignes 23–24: τοῦτο τὸ ἔ[τος οὐκ ἀπεδόθ]||η τόκ: Κα: κτλ. Pap.; τοῦτο τὸ ἔ[λλειμμα δο οὐκ ἀπεδόθ]||η τόκ(ος): Κα(ρυστίων): κτλ. Zie.; τοῦτο τὸ ἔπ[ιλοιπον? διατηρ?]||ητὸν καὶ κτλ. Wal.; la photo confirme en effet la lecture de celui-ci au début de la ligne 24, mais ses restitutions, même prudentes, de la ligne 23 me paraissent trop fragiles; quant au *pi* pointé dont il dit avoir lu la hache verticale, je n'en vois rien sur la photo; tout au plus puis-je distinguer la partie gauche du Ε qui précède.—L. 24, fin: γεγέ[νηται. Χρῆσται] Pap.; γεγέ[νηται δανεισται] Zie.; je suis la restitution de Wal., la photo montrant la hache et l'amorce de la boucle d'un *rho*.—L. 25: noms restitués par Pap.—L. 26: rest. Wal.; τόκ[ος XXXΠ] = 1000 'Αρχε[ι] στράτο Pap.; τόκ[ος ἐπὶ - -] στράτο Zie. Ensuite ἔξ(η)λειφθ (de ἔξαλειφω) B. Keil, suivi par Zie., correction inutile.—L. 27: rest. Wal., qui donne un sens très plausible, mais à laquelle j'ajoute pourtant un point d'interrogation; Κλεο[δήμω? ἐπτύγδοον: ΠΠΠ] Pap.; Κλεοδ--- Zie., (majuscules: ΚΑΕΟΙ); la photo de Wal. laisse voir les traces d'une barre légèrement oblique, qui pourrait bien être la première hache d'un Μ.—L. 28: rest. Wal., qui donne une sens satisfaisant; Βο[ληκράτην].... Pap.; Βο[ληκράτην ἀπὸ τῆς προσόδου ήν] παρέδοσαν κτλ. Zie., —L. 29: avant-dernier nom restitué par Pap., le dernier par Wal.; cf. les lignes 9 et 19.—L. 30: rest. Pap., inutilement corrigée en Εὐκλε(ιτ)[ωι] par B. Keil (Zie.); de l'*oméga* pointé, on distingue (mal) la partie gauche sur la photo, tandis que Wal. l'écrit sans point.—L. 31: Τιμηκ[ράτει-----] Pap.—L. 32: rest. Pap.; cf. la ligne 13.—L. 33: fin du nom rest. Pap.; du N pointé, la photo laisse voir la hache gauche; deux derniers mots rest. Wal., qui indique ensuite la possibilité d'un espace vide.—L. 33, premier chiffre: Π Pap., mais la photo ne laisse aucun doute.—Sur le sens de ces douze dernières lignes, cf. le commentaire.

TRADUCTION

... 8900 drachmes (?). Poids [de ceci?] ... Total: 3 talents 1900 drachmes. Total [de tout l'argent?] ... : 10 talents 4900 drachmes.

Sous l'archonte Archestratos, l'intérêt fut remboursé [aux personnes suivantes], à Thèbes et à Histée:

[Bolèkratès à Kallippos, Thébain: 150 drachmes.

Theuron à Eub[olion, Thébain: 600 drachmes ?].

à Théozotidas, Thébain: 455 drachmes.

[Prophantos ? à Asopodoros ?], Thébain: 400 drachmes.

Antimachos à Philok[ratès, Histéen: 1500 drachmes ?].

[Timo]kratès (?) à Philokratès, Histéen: 25[5 drachmes ?].

[à Phérénikos ?, Thébain], au taux d'un huitième: 400 drachmes.

Timosthénès à Phi[lokratès, Histéen: 40 drachmes ?].

Total: 3800 drachmes.

[Sous l'archonte Archest[ratos, les trésoriers en charge avec Theuron ont remboursé l'intérêt aux personnes suivantes, sur le [revenu qu'ils ont reçu] des trésoriers en charge avec Thrasys:

Pr[ophantos à Eubolion], Thébain: 50 drachmes.

à Asopodoros, Thébain: 3[3 drachmes 2 oboles].

[Antimachos ?] à Eubolion, Thébain: 50 drachmes.

à Asopodoros, [Thébain: 33 drachmes 2 oboles].

Bolèkratès à Eubolion, Thébain: 50 drachmes.

à Aso[podoros, Thébain: 3]3 drachmes 2 oboles.

Theuron à Eubolion, Thébain: 50 drachmes.

à A[sopodoros, Thébain]: 33 drachmes 2 oboles.

Timokratès à Eubolion, Thé[bain: 50 drachmes].

[à Asopodo]ros, Thébain: 33 drachmes 2 oboles.

Total: 500 drachmes.²

Sous l'archonte Archestr[atos], les Karystiens [n'ont pas remboursé l'intérêt] aux personnes suivantes, à Thèbes:

[à Kallippos ?: 1000 drachmes ?].

[à Asopodoros: 200 drachmes ?].

à Phérénikos: 890 drachmes (?), [au taux d'un huitième ?].

[à Eubolio]n: 400 drachmes.

Total: 2490 drachmes. Cette somme (?) ... et est pour eux dans le capital qui a été inscrit (?).

[Prêteurs]: Eubolion, Théozotidas, Kallippos, Aso[podoros, Phéréniko]s, Philokratès; à ceux-ci ont été remboursés l'intérêt [qui était dû sous l'archonte Arche]stratos et celui dont le paiement avait été interrompu [sous l'archonte] Kléom[édon ?].

²Ce total ne correspond pas à la somme des montants énumérés dans les lignes précédentes. Cf. le commentaire.

Les trésoriers semestriels en charge avec Bo[llèkratès]—Bolèkratès, Theuron, An[timachos, Timokratès], Timosthénès, Prophantos—ont remboursé [ces sommes et] ont transmis aux trésoriers Euklégon, . . . , . . . , Eukritos, Chairédemos, Nikoxénos, Timèk—. . . , . . . , Ménékratès, Timanthès, Eugénès, Ktésis, [le solde ? du revenu] qu'ils avaient reçu des trésoriers en charge avec Aristoménès. Total: 939 drachmes 3 oboles.

COMMENTAIRE

La date du texte ne peut être établie avec exactitude, bien que l'archonte éponyme Archestratos soit mentionné à quelques reprises. En effet, celui-ci n'est pas autrement connu.³ Mais il paraît possible de situer le texte, au moins approximativement, dans la première moitié du 4^e siècle, peut-être aux environs de 370.⁴ Par son écriture (aspect de la gravure, forme des lettres), c'est à cette époque que le texte appartient. En outre, deux des créanciers thébains peuvent avec vraisemblance être identifiés avec des personnages connus du début du 4^e siècle: Phérénikos pourrait être ce compagnon de Pélopidas dont parle Plutarque (*Pélop.* 5 et 8), et Asopodoros se retrouverait comme bétotarque dans un décret de proxénie datant de 364 ou 363.⁵ Quant au Karystien Timosthénès, nommé dans le texte à titre de trésorier, il serait le grand-père du Timosthénès qui s'est distingué dans la guerre lamiaque et que les Athéniens ont honoré en 306/305.⁶ Enfin, des six créanciers, cinq sont thébains: ce fait s'expliquerait assez bien si leurs prêts se situent entre 371 et 362, au moment où Thèbes compte des alliés dans plusieurs régions de la Grèce et en particulier à Érétrie et à Chalcis en Eubée.⁷

³Un Karystien nommé Archestratos, fils de Lysistratos, apparaît dans un texte athénien très multilé (*IG* 2² 1669, 1.9, comptes des travaux effectués au sanctuaire de Zeus Sôter) et qui date de la deuxième moitié du 4^e siècle. Mais rien n'indique qu'il faille l'identifier avec notre archonte. Cf. Wallace, 20, n. 6.

⁴Les remarques qui suivent ont été faites d'abord par Papabasileiou (col. 8–10), puis approuvées par Ziebarth et Ad. Wilhelm, *Bull. intern. de l'Acad. polonaise*, 1930, 144–145, enfin reprises et développées par Wallace (16 et 21–22). Je ne fais que les résumer ici. Dans une brève note (*CR* 20 [1906] 236), F. H. Marshall proposait lui aussi la même date.

⁵*IG* 7.2408, réédité avec des corrections par Ad. Wilhelm, *loc. cit.* 139–145. Ce décret, en l'honneur d'un Byzantin dont le nom est perdu, énumère aux lignes 12–16 les bétotarques Asopodoros, Malékidas, Diogiton, Mixilas, Aminadas, Hippias et Daitondas. C'est sous la direction de Malékidas et Diogiton que les Thébains firent campagne en Thessalie immédiatement après la mort de Pélopidas (Plutarque *Pélop.* 35), ce qui a conduit U. Koehler (*Hermes* 24 [1889] 636–640) à dater le texte de 364–363. Mais il est possible que ces deux personnages aient été plus d'une fois bétotarques, ce qui rend la date moins certaine: cf. M. Cary, *JHS* 42 (1922) 190–191.

⁶*IG* 2² 467 (*Sylloge*^a 327). Ce point fut mis en évidence par Ad. Wilhelm, *loc. cit.* 144–145 et repris par Hiller von Gaertringen, *IG* 12 *Suppl.* p. 200, no. 1.

⁷L'histoire de Karystos à ce moment n'est guère connue. Membre de la deuxième confédération athénienne en 378/7 (*IG* 2³ 43; *Sylloge*^a 147, 1.83), elle a dû subir l'influence

On le voit, la convergence de ces divers indices rend très plausible la date proposée. Dans ce cas, la coïncidence chronologique est intéressante avec deux textes de Délos, dans lesquels Karystos est enregistrée comme débitrice d'Apollon, une première fois en 374/3 pour des intérêts d'1 talent 2,400 drachmes demeurés impayés pendant les quatre années précédentes, une deuxième fois en 341/0 pour un capital d'au moins 3 talents.⁸ La première de ces deux dettes, en particulier, qui demeura sans doute en souffrance encore dans les années qui suivirent 374/3, pourrait coïncider fort exactement avec celles du texte ici à l'étude, si du moins l'on veut dater celui-ci, avec W. P. Wallace, des années 370. Mais ces hypothèses ne nous avancent guère, d'autant moins que les circonstances qui ont provoqué cet endettement nous échappent complètement.⁹ Essayons au moins de tirer du document les renseignements certains qu'il nous donne.

Après un début mutilé et difficile, le texte se divise clairement en trois "tranches" de paiements, pour se terminer par une sorte de récapitulation de ceux-ci, elle-même suivie, si le texte a été bien compris, d'une transmission de la somme restant en caisse, par les trésoriers en charge, aux trésoriers désignés pour l'année suivante. Il s'agit donc d'un acte officiel des trésoriers de Karystos, établi probablement à la fin de l'année civile, comme le montre la transmission des fonds aux dernières lignes du texte, dans le double but de faire d'abord le bilan des dettes en question, puis d'établir et de transmettre le solde général de l'exercice.¹⁰ Que toutes les transactions mentionnées dans le texte se soient effectuées au cours de la même année, celle d'Archestratos, pourrait à première vue paraître douteux, puisque le nom de l'archonte, presque entièrement conservé à la ligne 21, est restitué ailleurs, partiellement (lignes 12–13 et 26–27) ou complètement (ligne 5). Mais, outre le fait que ces restitutions ne peuvent laisser aucun doute dans les deux cas où le nom est en partie conservé, l'énumération des trésoriers aux lignes 6–11 montre qu'il s'agit des mêmes personnes que dans le reste de l'inscription.

béotienne au moment de l'hégémonie thébaine et rentra dans l'alliance athénienne en 357 (*JG* 2² 124; *Sylloge*³ 190). Cf. von Geisau, *RE* 10.2 (1919) 2258 et (plus détaillé) W. P. Wallace, *The Euboean League and its coinage* [New York 1956] 8–11. Le sixième créancier de Karystos, dans notre texte, est Philokratès d'Histiée. Cela n'est peut-être pas sans rapport avec le rôle commercial que joua cette ville du nord de l'Eubée, du moins au troisième siècle et dans la première partie du deuxième. Cf. L. Robert, *Etudes de numismatique grecque* [Paris 1951] 179–214.

⁸*IDélos* 98 B, l.10; 104–128 A, l.21.

⁹Wallace, 28, écartait l'hypothèse d'une guerre et avançait celle d'une construction publique, temple ou autre bâtiment. Le livre qu'il annonçait alors, *The Coinage and history of Karystos*, n'a malheureusement pas paru, à cause de sa mort survenue peu d'années plus tard.

¹⁰C'est, je pense, à cause de ce double but qu'une répétition, source peut-être de confusion pour le lecteur, s'est introduite aux lignes 26 et 28: *τούτοις ἀποδέδοται δὲ τόκ[ος κτλ.]* et *ἐκγυμνωταμίᾳ δὲ ἀπέδοσαν κτλ.*

On peut même aller plus loin et affirmer que toutes ces transactions se rapportent au deuxième semestre de l'année d'Archestratos. En effet, les trésoriers en exercice sont appelés “semestriels” à la ligne 28 et l'énumération qui suit montre qu'ils sont six. Ils sont appelés une fois *ταμίαι κατὰ Θεύρων* (ligne 13) et une autre fois *οἱ κατὰ Βο[ληκράτην]* (ligne 28)—ces deux personnages faisant en effet partie de ce collège—and dans les deux cas ils sont à distinguer du collège précédent, appelé une fois *ταμιῶν τῶν κατὰ Θράσου* (ligne 14) et une autre fois *ταμιῶν τῶν κατ' Ἀριστομέν[ην]* (ligne 33). Il paraît clair que ces expressions désignent ceux qui sont en charge “avec” ou “en même temps que” Theuron ou Bolèkratès.¹¹ Et de même que le collège en exercice est désigné par le nom de l'un ou l'autre de ses membres, c'est probablement un seul et même collège, précédant celui-là, que désignent les expressions “les trésoriers en charge avec Thrasys” et “les trésoriers en charge avec Aristoménès.” D'autre part, aux lignes 30–32 sont énumérés les trésoriers de l'exercice suivant et, outre les neuf noms encore lisibles, complètement ou partiellement, la longueur des lacunes permet de supposer avec vraisemblance qu'il manque trois noms, ce qui porte le total à douze. On a donc la répartition suivante: pendant l'année d'Archestratos, premier collège semestriel, celui de Thrasys et d'Aristoménès, puis deuxième collège semestriel, celui de Theuron et de Bolèkratès, qui est en exercice au moment de la rédaction de l'inscription; pour l'année suivante, les douze trésoriers sont désignés et se partageront vraisemblablement en deux groupes successifs comme leurs prédécesseurs.¹² Ainsi, comme cela se pratique fréquemment dans les cités grecques,¹³ les fonctions des trésoriers à Karystos ne sont pas exercées simultanément par tous les membres du collège, mais partagées dans le temps. Il est d'ailleurs probable que la division en semestre, qu'on vient de constater, se subdivise elle-même en exercices mensuels, comme on le verra un peu plus loin.

Les premières lignes du texte, de lecture incertaine, demeurent obscures. Elle donnent d'abord une somme, peut-être incomplètement

¹¹J'hésite à croire que ces expressions impliquent nécessairement l'idée d'une présidence. B. Helly a récemment montré (*Gonioi, I, La cité et son histoire* [Amsterdam 1973] 139–142) que, dans plusieurs cités de Thessalie, les tages membres d'un même collège annuel se partageaient successivement la présidence du collège et que le nom de ce président était parfois mis en évidence par l'expression *οἱ πρόποδες*. Il peut en avoir été de même pour les trésoriers de Karystos, à moins que les deux personnages dont les noms sont mis en évidence n'aient exercé conjointement la présidence du collège. Mais je ne suis pas sûr qu'il faille à tout prix donner à cela une organisation rigide: K. J. Dover a montré de son côté (*JHS* 80 [1960] 63–69) qu'en Attique la désignation d'un collège de magistrats se faisait de diverses manières, y compris par l'emploi du nom d'un membre qui n'est pas président. Voir plus loin ce qui concerne la succession des trésoriers dans les paiements des deux premières “tranches.”

¹²Pour tout cela, je suis le raisonnement, qui me paraît correct, de Wallace, 20–21 et 28.

¹³Cf. Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge* 4.51; L. Robert dans *Laodicée du Lykos* de J. des Gagniers (et alii) [Québec-Paris 1969] 262.

conservée, de 8,900 drachmes, puis la mention mystérieuse d'un poids. La ligne suivante est martelée, et cela n'est peut-être pas sans rapport avec le martelage de la ligne 22 (voir plus loin). Enfin viennent deux "sommes" de 3 talents 1,900 drachmes et de 10 talents 4,900 drachmes. Ces montants considérables font naturellement penser aux capitaux prêtés, dont les intérêts sont payés ou dus dans la suite du texte. C'est ce qui a conduit les éditeurs à divers calculs, mais sans résultat. W. P. Wallace, qui partait de lectures mieux assurées que celles de ses prédécesseurs et qui comprenait mieux le texte, a cru retrouver à la ligne 5 le montant total du capital prêté, se décomposant lui-même aux lignes précédentes en trois sommes, dont la deuxième est martelée. Chacune de ces trois sommes serait le capital correspondant à chacune des trois "tranches" d'intérêts énumérés ensuite et dont les totaux sont de lecture certaine (lignes 12, 20, 23). A partir de là, en multipliant ces sommes d'intérêts tantôt par 8 (à 12.5%), tantôt par 10 (à 10%), il a tenté de retrouver les montants du début, malheureusement sans succès.¹⁴ J'ai moi-même procédé à une foule de calculs, en supposant divers taux d'intérêt et diverses combinaisons de remboursement, sans plus de résultats. Réflexion faite, je ne suis même pas certain que ces quatre lignes et demie du début se rapportent à ce qui les suit plutôt qu'à ce qui les précédait et qui est maintenant perdu.¹⁵ Après tout, l'inscription se termine par une opération de transfert qui est sans rapport direct avec le problème des dettes de la cité. Elle pourrait bien avoir débuté par une ou plusieurs opérations sans rapport non plus avec les dettes, par exemple la réception des fonds subsistant au terme de l'exercice précédent.¹⁶ En outre, une récapitulation des remboursements faits aux créanciers se trouve aux lignes 24–27: c'est de là qu'il faut maintenant repartir.

Après l'énumération des prêteurs, en effet, vient la phrase suivante qui, dans sa brièveté, semble bien être une récapitulation des opérations précédentes: "à ceux-ci ont été remboursés l'intérêt qui était dû sous l'archonte Archestratos et celui dont le paiement avait été interrompu sous l'archonte Kléomédon (?)." Le texte et le sens de cette phrase sont certains, à l'exclusion des deux derniers mots, qui sont restitués. En particulier, le nom de cet archonte est hypothétique, mais il me paraît très vraisemblable qu'on a ici, après la mention d'une interruption des paiements, le nom d'un magistrat qui a précédé, sans doute immédiatement, Archestratos. Si cette interprétation est bonne, l'on a donc affaire

¹⁴Wallace 26–27. L'intérêt du "huitième" (12.5%) est mentionné une fois à la ligne 11, pour un seul des créanciers. Celui du "dixième" est couramment pratiqué par Délos à cette époque. Voir plus loin.

¹⁵Se fondant sur les dimensions de la stèle, Wallace, 15, note 3, supposait une lacune d'au moins 12 ou 14 lignes.

¹⁶Mes calculs dans ce sens n'ont rien donné non plus.

d'une part à des intérêts courants, d'autre part à des arriérés. Or, on l'a vu, l'inscription rapporte trois "tranches" de remboursements, qui se distinguent les unes des autres de la façon suivante:

1. intérêts remboursés à Thèbes et à Histiee; énumération; total: 3,800 drachmes (lignes 5-12);
2. intérêts remboursés sur le revenu reçu des trésoriers précédents; énumération; total: 500 drachmes (lignes 12-20);
3. intérêts non remboursés à Thèbes; énumération; total: 2490 drachmes (lignes 20-24).

Des deux premières "tranches," les seules où il y eut effectivement remboursement, c'est la deuxième qui me paraît rapporter le paiement des intérêts courants, et pour plusieurs raisons. D'abord les versements sont faits grâce à l'encaisse régulière, ce qui n'est peut-être pas le cas pour la première "tranche."¹⁷ Ensuite et surtout, leur énumération se déroule de manière régulière, trésorier par trésorier et, certainement, mois par mois, comme on le voit faire dans d'autres textes du même genre. Ainsi, dans une inscription de provenance inconnue,¹⁸ les six trésoriers annuels se succèdent mois par mois, reprenant chacun deux fois la charge au cours de l'année (et même trois fois pour l'un d'eux, car il y eut un treizième mois intercalaire), selon un ordre de succession qui, d'un semestre à l'autre, ne se répète pas de manière identique. A Karystos, chacun des six trésoriers semestriels remplit donc la charge durant un mois, selon un ordre de succession qui dépend peut-être du tirage au sort: l'ordre suivi dans l'énumération de cette deuxième "tranche" reproduit peut-être l'ordre suivi dans la réalité, mais deux lacunes dans le texte nous empêchent de le rétablir en toute certitude. D'abord, le nom du deuxième trésorier manque complètement à la ligne 15, ensuite le graveur, ou l'auteur du texte, a oublié d'inscrire le sixième. En effet, l'addition des versements mensuels inscrits donne 416 drachmes 4 oboles, alors que

¹⁷Le texte ne dit pas où ces paiements ont été effectués, alors que ceux de la première "tranche" se sont fais chez les créanciers, à Thèbes et à Histiee (ligne 6; la ligne 21 parle aussi de paiements à faire à Thèbes). Mais, comme on peut le voir, les paiements des deux "tranches" ont été faits par les mêmes trésoriers, au mois où chacun était en charge. Or quatre trésoriers sur six ont fait le voyage de Thèbes pour les paiements de la première "tranche"; c'est donc à la même occasion qu'ils ont payé les intérêts de la deuxième. Les deux autres trésoriers, Antimachos et Timosthénès, se sont, eux aussi probablement, rendus à Thèbes, mais seulement pour payer les intérêts de la deuxième "tranche," et ils ont fait en plus le voyage d'Histiee, de même que Timokratès (ou Bolèkratès, selon l'autre restitution possible). Ce ne sont peut-être pas les trésoriers en personne, mais des intermédiaires, qui ont transporté l'argent, mais cela ne change rien au fond de la question.

¹⁸Cf. D. M. Robinson, *Hesperia* 27 (1958) 74-78 (SEG 17.829; H.W. Pleket, *Epi-graphica* [Leiden 1964] 27); cf. *Bull. épigr.* 1959, 43.

le véritable total inscrit à la ligne 20 est de 500 drachmes : la différence de 83 drachmes 2 oboles correspond précisément à un montant mensuel, 50 drachmes pour Eubolion et 33 drachmes 2 oboles pour Asopodoros.¹⁹ Quel qu'il soit du reste, cet ordre de succession n'est pas le même que celui de la première "tranche." Mais il est bien possible que l'auteur du texte ne se soit pas soucié de reproduire l'ordre suivi dans la réalité.

Ces intérêts versés au mois correspondent vraisemblablement à un taux calculé mensuellement, comme on en voit par exemple dans les contrats d'Amorgos : une drachme par mine et par mois,²⁰ 5 oboles par mine et par mois,²¹ etc. Pour Eubolion, 50 drachmes par mois signifient 600 drachmes d'intérêt par an, et pour Asopodoros, 33½ drachmes par mois signifient 400 drachmes par an. Si nous connaissons le taux des emprunts, nous pourrions à coup sûr calculer le montant des capitaux prêtés par chacun des deux Thébains. Malheureusement, il y a trop de possibilités pour qu'on sache où arrêter le jeu des hypothèses.²²

Si cette deuxième "tranche" représente bien les versements des intérêts courants, il faut remarquer que ceux-ci s'adressent seulement à deux créanciers sur six, les Thébains Eubolion et Asopodoros. La cité de Karystos serait-elle donc quitte envers les quatre autres? Non, car elle leur doit des arriérés de l'année précédente.²³ Si mon interprétation est correcte, ce dont je ne suis pas absolument certain, c'est dans la première "tranche" que sont énumérés les paiements de ces arriérés. Ces paiements ont été faits à Thèbes et à Histiee, donc chaque fois dans la patrie du créancier. Contrairement à ce qui est dit en tête de la deuxième "tranche," on ne précise pas ici que les fonds nécessaires ont été pris dans l'encaisse régulière. Peut-on en conclure que Karystos a eu recours à un expédient extraordinaire? . . . La suite du texte ne peut être rétablie avec certitude, ni pour les noms ni pour les chiffres manquants, mais heureusement le total des versements est bien conservé à la ligne 12. W. P. Wallace, se fiant scrupuleusement à la longueur des lacunes, a reconstitué le passage d'une manière très vraisemblable, qui peut se schématiser ainsi:²⁴

¹⁹Cf. Wallace 23–24. L'oubli s'explique aisément par la monotonie de l'énumération. En outre, le dernier nom oublié pourrait être celui de Timosthénès, qui ressemble à Timokratès, l'avant-dernier. Mais la chose n'est pas sûre, puisque le nom du deuxième trésorier est lui-même restitué.

²⁰C'est-à-dire 1% par mois ou 12% par an: *IG* 12.7.68, 1.6–7; 69, 1.5–6.

²¹5/6% par mois ou 10% par an: *IG* 12.7.67B, 1.5–6.

²²On peut, comme Wallace, 24, prendre pour base de calcul soit 10%, soit 12.5%, ce qui dans les deux cas donne des chiffres "ronds" pour les capitaux prêtés: 6000 dr. pour Eubolion et 4000 dr. pour Asopodoros, ou 4800 dr. pour le premier et 3200 pour le second. Mais d'autres taux donnent également des chiffres "ronds," par exemple, 8% ou 8½%. Voir plus loin.

²³Ou d'une année précédente, mais en tout cas pas du semestre précédent, comme l'indique la mention de l'archonte Kléomédon.

²⁴Wallace 22–23. L'ordre des trésoriers n'est pas sûr: en cinquième position, on pour-

<i>Trésoriers</i>	<i>Créanciers</i>	<i>Intérêts versés</i>
[Bolèkratès]	Kallippos	150 drachmes
Theuron	Eubolion	[145 drachmes]
<i>id.</i>	Théozotidas	455 drachmes
[Prophantos]	? (Thébain)	400 drachmes
Antimachos	Philokratès	[1000 drachmes]
[Timo]kratès	<i>id.</i>	250 drachmes
<i>id.</i>	? (Thébain)	400 drachmes (à 12.5%)
Timosthénès	Philokratès	[1000 drachmes]
	TOTAL:	3800 drachmes

Comme on le voit, l'énumération est faite trésorier par trésorier et non créancier par créancier. L'un de ceux-ci, Philokratès, revient à trois reprises : il a donc été remboursé à des mois différents, par trois trésoriers différents. Ces opérations ont été effectuées en même temps que celles de la deuxième "tranche," par les mêmes trésoriers, au mois où chacun était en exercice.

Malgré toute la vraisemblance de la reconstitution de W. P. Wallace, il est possible, je crois, d'en proposer une autre, légèrement différente et tout aussi vraisemblable. Comme elle découle logiquement de certaines remarques que j'ai faites précédemment, je la propose ici, à titre d'hypothèse.

Si, dans la deuxième "tranche," ce sont bien des intérêts courants qui sont payés à Eubolion et à Asopodoros, ces mêmes intérêts devraient se retrouver identiques pour l'année précédente.²⁵ Pour Eubolion, l'intérêt annuel s'élève à 600 drachmes, pour Asopodoros à 400 drachmes (voir *supra*, p. 36). Or, à la ligne 7, le montant qui suivait le nom d'Eubolion a disparu : il pourrait bien avoir été de 600 drachmes, chiffres qui s'inscrivent facilement dans la lacune, peut-être sans la combler aussi parfaitement que la restitution, plus longue, de W. P. Wallace. Dans les lignes qui suivent, le nom d'Asopodoros n'apparaît pas ; mais dans les deux cas où les noms des créanciers ont disparu, le montant conservé est précisément de 400 drachmes. Des deux, c'est le premier qui me paraît convenir à Asopodoros, car le second est accompagné de la mention "au

rait avoir [Bolè]kratès aussi bien que [Timo]kratès ; en tête, on pourrait avoir Prophantos. . . . Quoi qu'il en soit, l'ordre n'est pas le même que dans la deuxième "tranche" et Wallace en conclut que les trésoriers n'exerçaient probablement pas leur charge mois par mois. Voir *supra*.

²⁵A moins évidemment qu'il n'y ait accumulation d'intérêts dus depuis plus d'une année. Mais le verbe ἐξελείφθη, ligne 27, fait allusion, je crois, à une "interruption" des paiements. Je comprends donc les choses comme ceci : sous Kléomédon (?), les intérêts ne furent pas payés, mais ils l'avaient été l'année précédente et ont repris sous Archestratos, l'année suivante, aussi bien au premier semestre (pour lequel nous n'avons pas de document) qu'au second. Sur ἐγλείπειν au sens d'*interrompre*, cf. L. Robert, *BCH* 54 [1930] 337-338 (= *Opera Minora* 1 156-157) et *ArchEph* 1969 55, n. 2.

taux d'un huitième," dont il n'est pas question dans la deuxième "tranche," quand il s'agit d'Asopodoros. Cinq créanciers sur six apparaissent ainsi dans la liste. Le sixième, Phérénikos, n'aurait-il pas lui aussi sa place, précisément là où il s'agit du "huitième"? Cela correspondrait parfaitement à ce qu'on lit à la ligne 22, si du moins la restitution *ἐπόγδοον* à cet endroit est correcte. On aboutit ainsi au schéma suivant:

<i>Trésoriers</i>	<i>Créanciers</i>	<i>Intérêts versés</i>
[Bolèkratès]	Kallippos	150 drachmes
Theuron	Eubolion	[600 drachmes]
<i>id.</i>	Théozotidas	455 drachmes
[Prophantos]	[Asopodoros]	400 drachmes
Antimachos	Philokratès	?
[Timo]kratès	<i>id.</i>	250 drachmes ²⁶
<i>id.</i>	[Phérénikos]	400 drachmes (à 12.5%)
Timosthénès	Philokratès	?
TOTAL:		3800 drachmes

Le total des intérêts payés aux cinq Thébains s'élèverait donc à 2005 drachmes. Le reste, soit 1795, aurait été payé à Philokratès d'Histiée. Pour ce dernier, qui revient à trois reprises, un seul montant, peut-être incomplet, de 250 drachmes est conservé. On peut se livrer à diverses combinaisons pour restituer les deux montants disparus, à condition toutefois de se limiter à un ou deux signes, vu la longueur des lacunes aux lignes 9 et 11. Les restitutions que je propose ($1500 + 255 + 40 = 1795$ drachmes) sont tout à fait hypothétiques.

Reste à expliquer la troisième "tranche" (lignes 20–24), qui pose plusieurs difficultés. Le sens de ce passage me semble avoir été bien compris par E. Ziebarth (aidé de B. Keil) et surtout par W. P. Wallace. La négation de la ligne 20 convient bien, non seulement à la longueur de la lacune, mais surtout au sens du passage. En effet, les lignes 23–24 déclarent que "cette somme (?) . . . et est pour eux dans le capital qui a été inscrit (?)"²⁷ Malgré les incertitudes qui subsistent pour plusieurs mots, le sens global de cette phrase semble bien être que l'intérêt non payé sera ajouté au capital (et portera intérêt à son tour?), ce qui confirme le sens négatif de la ligne 20. En outre, contrairement à ce qu'on a vu aux deux premières "tranches," l'énumération des créances se réduit ici à sa plus simple expression: au lieu des noms des trésoriers, l'on a seulement un sujet global, "les Karystiens," ce qui est tout indiqué justement si les intérêts n'ont pas été payés. A la ligne 22, le nom du deuxième créancier et le montant qui le suivait ont été martelés: si le sens du passage a été bien

²⁶Ou peut-être plus, car le montant de la ligne 10 n'est peut-être pas entièrement conservé.

²⁷Wallace propose des restitutions plus complètes, acceptables sans doute pour le sens, mais sans parallèles pour les étayer. Voir *supra* les notes critiques.

compris, ce martelage s'explique tout naturellement par le fait qu'Asopodoros aurait été remboursé *in extremis*, avant la fin de l'exercice, mais après la gravure de la stèle.²⁸

Mais cela n'explique pas tout. En effet, s'agit-il d'intérêts courants ou d'arriérés? Rappelons-nous d'abord la phrase récapitulative des lignes 26-27, d'après laquelle deux montants ont été payés: l'intérêt courant dû sous Archestratos, les arriérés dus pour l'année de Kléomédon (?). Pour être logique jusqu'au bout, il faut supposer que cette troisième "tranche" représente elle aussi des arriérés d'une année (ou d'années ?) antérieure(s), mais en tout cas pas de l'année de Kléomédon.²⁹ Remarquons en outre, bien que cela n'ait rien de décisif, que cette troisième "tranche" est introduite dans les mêmes termes que la première: aucune allusion à l'encaisse régulière, obligation de rembourser à Thèbes, dans la patrie des créanciers.³⁰

Malgré les nombreuses incertitudes qui subsistent, tant pour cette dernière "tranche" que pour le reste, il n'est peut-être pas sans intérêt de dresser un tableau d'ensemble des créanciers et des intérêts.

	Arriérés de l'année de Kléomédon (?)	Intérêts courants du semestre	Arriérés antérieurs non payés (?)	Totaux
Kallippos	150	—	1000 (?)	1150 (?)
Eubolion	600 (?)	300	400	1300 (?)
Théozotidas	455	—	—	455
Asopodoros (?)	400	200	200 (?)	800 (?)
Phrénikos (?)	400 (à 12.5%)	—	890 (?) (à 12.5%?)	1290 (?) (à 12.5%)
Philokratès	1795 (?)	—	—	1795 (?)
TOTAUX	3800	500	2490	6790

A partir de ces chiffres, il est évidemment tentant d'essayer de calculer les capitaux prêtés. Pour cela, il faut tenir compte des points suivants:

1. nous ignorons le taux d'intérêt de ces emprunts, sauf dans un seul cas: le cinquième montant de la première "tranche" (400 drachmes) est accompagné de la mention "au taux d'un huitième" (12.5%), mais le nom qui le précède est restitué. Dans la troisième "tranche," le montant de 890 drachmes, lui-même hypothétique, puisque peut-être incomplètement conservé, pouvait être accompagné de la même mention (restituée). Toujours est-il que la présence de cette mention, au moins dans un cas,

²⁸Sur tout cela, cf. Wallace 24-25 et 27.

²⁹Ni sans doute de l'année qui l'a immédiatement précédé. Voir la note 25.

³⁰W. P. Wallace, 25, voyait là la difficulté qui aurait peut-être empêché le remboursement, les trésoriers de Karystos (ou leurs mandataires) n'ayant pas pu se rendre à Thèbes. Ainsi, si Asopodoros fut remboursé contre toute attente, c'est qu'il aurait accepté de l'être à Karystos.

signifie à mon avis que le taux exigé (ou consenti) par ce créancier différerait de celui des autres. Ce dernier, dont on ne parle nulle part, était-il dès lors un intérêt tout à fait courant à l'époque, par exemple 12%? C'est possible.

2. si les 500 drachmes de la deuxième "tranche" sont bien, comme je le pense, les intérêts courants du semestre, il ne faut pas négliger de les multiplier par deux pour obtenir le montant annuel de l'intérêt.

3. Si d'une part les intérêts courants *de l'année* ont été payés aux six créanciers (c'est le sens des lignes 26-27); si d'autre part la deuxième "tranche" donne, comme je le suggère, les intérêts courants *du second semestre* payés à deux créanciers seulement, où peut-on chercher les traces des autres paiements d'intérêts courants, non seulement pour ces deux-là, au premier semestre, mais pour les quatre autres? Il y a au moins deux réponses possibles: a) le début (perdu) de la pierre rapportait peut-être les paiements courants du premier semestre. S'il manque là au moins 12 ou 14 lignes (voir la note 15), l'espace est amplement suffisant pour une telle énumération; b) certaines sommes de la première "tranche" comprennent peut-être à la fois des arriérés d'une année antérieure et des intérêts courants du second semestre. Ce ne devrait pas être le cas pour les sommes attribuées à Eubolion et à Asopodoros, puisque j'ai proposé d'y voir seulement des arriérés, dont les montants correspondraient proportionnellement à ceux de la deuxième "tranche." Mais ce pourrait l'être pour les quatre autres.

Au total, deux sommes seulement peuvent donner une base à peu près certaine pour le calcul des capitaux: les intérêts courants de la deuxième "tranche." Pour les quatre autres créanciers, tout choix est nécessairement arbitraire. A titre indicatif, on peut prendre pour eux les sommes de la première "tranche." En imaginant divers taux d'intérêts vraisemblables à cette époque, on obtient les résultats suivants.

	Intérêts annuels	Capitaux prêtés à 12.5%	Capitaux prêtés à 10%	Capitaux prêtés à 12%
Kallippos	150	1200	1500	1249 ob.
Eubolion	600	4800	6000	4998
Théozotidas	455	3640	4550	3790 1 ob.
Asopodoros	400	3200	4000	3332
Phérénikos	400	3200	3200	3200
			(à 12.5%)	(à 12.5%)
Philokratès	1795	14360	17950	14952 2 ob.
TOTAUX	3800	30400	37200	31522
		ou	ou	ou
		5 tal.	6 tal.	5 tal.
		400 dr.	1200 dr.	1522 dr.

Comme on le voit, aucun de ces trois totaux ne correspond à ceux des premières lignes du document. Tout au plus peut-on prendre ces chiffres comme révélateurs de l'endettement de Karystos dans les années 370–360 : outre la somme de 3 talents 3000 drachmes déjà empruntée au temple de Délos (tel est en effet le capital auquel nous conduisent des intérêts quadriennaux de 8400 drachmes), cette petite cité a dû s'endetter chez des particuliers d'une somme peut-être supérieure à la première, au total près de dix talents. Il a fallu pour cela des circonstances pressantes ou dramatiques, qui malheureusement nous échappent. Et, comme bien d'autres cités dans ces cas-là, Karystos eut beaucoup de difficultés à rembourser ses créanciers.